

prévention de la désinsertion professionnelle : cadre, acteurs et mesures mobilisables.

Durée
2 jours / 14 heures

Dates
09 & 10/02/2026

Coût
850 €

Renforcée par la loi du 2 août 2021, la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) est devenue une mission centrale des services de prévention et de santé au travail. Cette formation de 2 jours vous permettra de maîtriser le cadre juridique actualisé, d'identifier les acteur·rice·s et dispositifs mobilisables (réseaux Agefiph, assurance maladie...) et de structurer efficacement vos actions de maintien en emploi au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Intervenante
Sandrine DUMAINE
Experte RH en protection sociale

objectifs

- ◀ Appréhender les bases législatives et réglementaires ainsi que les enjeux du maintien en emploi (MEE)
- ◀ Connaître les partenaires, les aides et les réseaux existants
- ◀ Maîtriser le processus de MEE et de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
- ◀ Positionner l'équipe santé-travail dans le partenariat interne et externe

public

Tout·e professionnel·le de santé au travail : médecin du travail, collaborateur·rice médecin, interne en médecine du travail, IPRP, infirmier·ère de santé au travail, technicien·ne, conseiller·ère de prévention/assistant·e santé-travail...

prérequis

Exercer en santé au travail

méthode pédagogique

- ◀ Formation présentielle
- ◀ Apports théoriques
- ◀ Pédagogie active et participative
- ◀ Échanges, discussions et analyse de cas concrets apportés par les participant·e·s

évaluation

- ◀ Vérification des acquis par des exercices pratiques
- ◀ Appréciation du stage par auto-questionnaire

programme

- ◀ **Cadre du Maintien en Emploi**
 - Contexte, enjeux, définitions
 - Rôle pivot du SPST
 - Renforcement de la PDP dans la loi de 2021
- ◀ **Les outils du SPST**
 - Les visites individuelles
 - Le rendez-vous de liaison
 - L'étude de poste, la fiche d'entreprise
 - LE DMST, la traçabilité
- ◀ **Cellule pluridisciplinaire de prévention de la désinsertion professionnelle dans le SPST**
 - Rôle
 - Missions
 - Composition
- ◀ **Les acteur·rice·s externes et les mesures mobilisables**
 - L'assurance maladie (service médical, service social Carsat)
 - Le médecin traitant / spécialistes
 - Les acteur·rice·s du handicap (Cap emploi, Agefiph / Fiphfp)
 - Les mesures Agefiph
 - Les mesures pendant l'arrêt de travail (essai encadré, CRPE, BC)
 - Le temps partiel thérapeutiques/travail léger,
 - L'invalidité
 - Les mesures MDPH : la préorientation, l'orientation en ESRP, les ESAT
- ◀ **Processus de la démarche**
 - Signalement
 - Intervention des acteur·rice·s du maintien en emploi